

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
Du jeudi 14 mai 2020 à 18 heures 30**

**Présents** : Olivier FONS, Michel GONNET, Élodie LEFEBVRE, Alain AMIEUX, Jérôme FOUVET, Nicole MATHONNET, David LE GUEN

**Pouvoirs** : Jean-Pierre JACQUIER à Élodie LEFEBVRE, Charley SCEMAMA à Alain AMIEUX

**Absent** : Sylvain ARNAUD

**Secrétaire de séance** : Nicole MATHONNET

---

**Monsieur le maire demande que soient rajoutées à l'ordre du jour :**

- **Indemnités des élus**
- **Demande de subventions 2ème tranche de travaux pour l'église**

**Accord du conseil**

### **INDEMNITES DES ELUS**

Pour ne pas dépasser le seuil entraînant pour la commune le paiement des cotisations sécurité sociale élevées, Monsieur le maire décide de diminuer le % de rémunération de son indemnité. Celle-ci passe à 25,3 % de l'indice 1027, soit 984,02 €. accord du conseil.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA 2EME TRANCHE DE TRAVAUX POUR L'EGLISE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Catherine Pichat, architecte du patrimoine a fait réaliser une étude de diagnostic complémentaire de l'église Saint-Martin pour définir les interventions à réaliser pour rigidification et homogénéisation de la structure vis-à-vis des phénomènes de glissements de terrain affectant l'église.

Cette étude prend en compte l'ensemble des documents mis à leur disposition ainsi que les relevés sur plus de trois ans des jauges de suivi des principales fissures ainsi que les observations, résultats et conclusions du diagnostic géologique (mission G5) du versant réalisé par la Société Alpine Géotechnique (SAGE) daté de mai 2019.

Au vu des résultats des précédentes études, des résultats du suivi des relevés des jauges, des observations in-situ et des conclusions du diagnostic géologique de SAGE, cette étude préconise:

- La création d'un chaînage périphérique en béton armé
- La création de poutres transversales en béton armé dans le sol intérieur de l'église
- La création d'un système de contreventements dans le plan horizontal à créer entre certaines poutres BA. Ce système de contreventement pourra être assuré
- La dissociation de la tour-clocher du reste de l'édifice. Il sera nécessaire d'assurer une étanchéité totale et pérenne à l'interface entre la nef et la tour-clocher (murs et couverture) par l'intermédiaire d'un système adéquat à définir.
- Réalisation d'une inspection des réseaux et si nécessaire, procéder à la réparation de ces derniers, comme préconisé dans le rapport « 18115-BMI-Villar-d'Arène-Eglise Saint-Martin- Tranche1-Fissures-PRO-IndA 190514 ».

L'estimation des travaux est de 392 000,00 € HT, et 39 200,00€ de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le maire propose de demander les subventions nécessaires à ces travaux :

- 40 % à la Région PACA, soit 172 480€ HT
- 20% Le Département, soit 86 240 € HT
- 20% la CCB, soit 86 240 €

Accord du conseil

*Les comptes administratifs et les budgets ont été votés par le conseil municipal le 12 février 2020. La préfecture par mail en date du 12 mars nous informe que les comptes de gestion du percepteur doivent être votés avant les comptes administratifs de la commune. Il faudrait donc annuler toutes les délibérations et revoter tous les budgets.*

*Le journal juridique de « La vie communale » stipule « qu'aucun texte n'indique expressément (comme c'est le cas pour les départements avec l'article L.3312-5 du CGCT) qu'il faut adopter le compte de gestion avant le compte administratif.... »*

*En tout état de cause nous procédons à nouveau aux votes.*

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER**

Les comptes de gestion du Trésorier étant identiques aux Comptes administratifs de la commune, le conseil municipal, à l'unanimité, les approuve.

## **COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE**

Monsieur le maire présente les comptes administratifs de tous les budgets de la commune et se retire pour que Monsieur Michel Gonnet 1er adjoint fasse procéder aux votes. Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

accepte tous les comptes administratifs qui sont identiques à ceux présentés le 12 février 2020.

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Monsieur le maire propose les affectations des résultats pour tous les budgets. Accord unanime du conseil.

### **TAUX DES 3 TAXES**

Monsieur le maire présente le taux des 3 taxes identiques aux années précédentes

Accord du conseil.

### **BUDGETS PRIMITIFS DE TOUS LES BUDGETS**

Ils sont identiques à ceux présentés le 12 février 2020 et le conseil les approuve une nouvelle fois.

### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET**

Monsieur le maire présente la note brève et synthétique des budgets qui nous est désormais demandée. Vous la trouverez jointe à ce compte rendu.

### **MAISON DE SANTE ATTRIBUTION DU LOT 10**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un appel d'offres pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire de la Haute Romanche a été réalisé en 2019.

Aucune entreprise n'avait répondu pour le lot 10 « revêtement de façades ». L'entreprise CALACA ALVES FACADE SAS nous propose un devis pour un montant de 17 845,20 €. Accord du conseil.

### **INFRACTUOSITE DU MARCHE DE RENOVATION DES SANITAIRES DU CAMPING**

Un appel d'offres a été lancé en mars pour les travaux de rénovation et extension du bloc sanitaire et de l'accueil du camping municipal, sur achatspublic.com.

Nous avons reçu une réponse par courrier et une par mail. Aucune réponse dématérialisée ne nous est parvenue et ce marché doit être déclaré sans suite au motif d'infructuosité en raison de l'absence d'offre recevable. Accord du conseil.

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### **TINY HOUSE**

La personne qui a installé sa Tiny House à côté du GCU cet hiver demande à prolonger sa location. Cet endroit n'est pas envisageable. Il lui est proposé de s'installer au camping derrière le bloc sanitaire le long de la digue, en location longue durée pour un montant annuel de 2 400,00 €. L'eau lui serait fournie pendant la belle saison.

Une autre demande d'installation est en cours.

### ***GARDIEN DU CAMPING***

Un appel d'offres a été lancé. 3 candidatures nous sont parvenues. Nous sommes dans l'attente de savoir si le camping va ouvrir et les contraintes sanitaires à adopter.

### ***LOCATION DE TERRAINS***

Michèle GIROUD n'est plus intéressée par la location des terrains entre Le Pont des brebis et le Pas de l'Âne. Demande de Bertrand LEFEBRE pour les louer quand ses bêtes descendent de l'Alpe. Accord du conseil à condition que la commune puisse les récupérer à tout moment pour la réalisation de projets dans les années à venir.

### ***ARRETE D'INTERDICTION***

Monsieur le maire a pris un arrêté d'interdiction d'utiliser le four et le moulin jusqu'à nouvel ordre

### ***LOYERS DES PROFESSIONNELS***

L'ordonnance n° 2020-316- du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférentes aux locaux professionnels des entreprises affectées par l'épidémie n'a pas suspendu les loyers et ceux-ci restent dus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30

**Le Maire**

**Le secrétaire de séance**